

HUILERIE DE TAHITI



Secteur d'activité : Ressources primaires		
Code NAF : 1041 A	N°TAHITI: 028209	N°RCS : 67 23 B
Tél : 40 50 74 00	Email : henri.leduc@huileriedetahiti.pf	
Siège social : Papeete Motu Uta - Quai des goelettes - BP 400 - 98713 Papeete		
Président directeur général : M.Henri LEDUC		



PRÉSENTATION :

La S.A. Huilerie de Tahiti est chargée de toutes les activités industrielles et commerciales qui se rapportent à la transformation du coprah ainsi qu'au traitement et à la commercialisation de l'huile et de tous ses sous-produits. Elle joue un rôle central de coordination des différents intervenants du circuit de commercialisation du coprah.



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

<i>Président :</i>	<i>Monsieur Henri LEDUC</i>
<i>Administrateurs publics :</i>	<i>Monsieur Taivini TEAI</i>
<i>Administrateurs privés :</i>	<i>Monsieur Henri LEDUC</i>



ACTIONNARIAT :

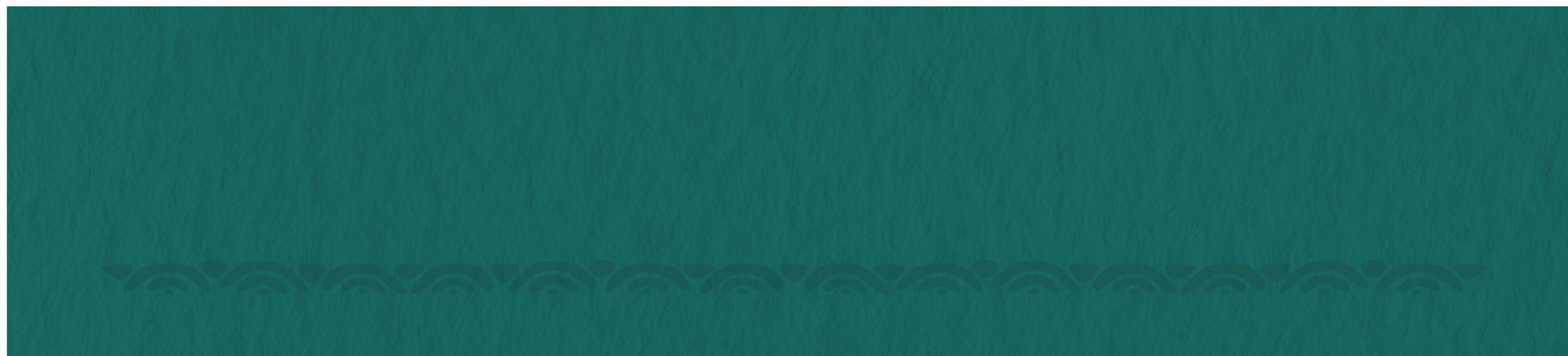
Pas de données pour 2023

RESSOURCES HUMAINES : MASSE SALARIALE ET EFFECTIF

Pas de données pour 2023

RESSOURCES HUMAINES : PYRAMIDE DES ÂGES

Pas de données pour 2023



III 1. 8.2

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2023 :

PRODUCTION ET QUANTITÉ TRAITÉE DE COPRAH

Achats de coprah

La production de coprah en 2023 s'élève à de **6 705 tonnes** contre 8 937 tonnes en 2022, **soit une baisse de 2 231 tonnes (-25%)**.

C'est le tonnage le plus faible observé depuis 1998 (6.516 T) qui s'expliquait par les conséquences d'un cyclone en 1997. Plusieurs raisons à cette baisse, sécheresse aux Marquises depuis 4 ans, départ des jeunes à l'armée ou pour trouver du travail à Tahiti (la Société Boyer a engagé de nombreux jeunes des Tuamotu), de plus en plus de personnes âgées qui n'ont plus la même vitalité, défection des jeunes pour des travaux moins fatiguant et plus rémunérateur (tourisme), baisse de productivité des cocotiers, utilisation des cocos pour d'autres produits que le coprah (huile vierge de coco, miti ha'ari, coco à boire).

PRODUCTION D'HUILE ET DE TOURTEAU

Productions et rendements

La production d'huile brute a diminué de 24% en 2023 directement liée à la baisse de la production de coprah -25%. Le rendement de l'huile brute de coprah a atteint 62,22 %, le plus élevé depuis plus de 25 ans, contre 60.51% en 2022 soit une progression de 1,71 point. Cette amélioration est le résultat de la mise en service des broyeurs Bepex qui ont permis un broyage plus fin du coprah et une meilleure extraction de l'huile brute. Le renforcement du contrôle de la qualité du coprah à l'arrivée à Papeete contribue également à cette progression. Dans le but d'améliorer la qualité du coprah et le rendement en huile, les mandataires acheteurs de coprah



seront équipés en 2024 d'humidimètre destiné à contrôler le taux d'humidité dans les sacs de coprah. Dans l'objectif d'améliorer le rendement en huile, les trois broyeurs BEPEX ont été installés en 2023 pour optimiser le broyage du coprah en poudre fine.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Ventes export d'huile brute

Les ventes d'huile brute à l'export affichent 442 Millions XPF en 2023 contre 964 Millions XPF en 2022, soit une diminution de 54%.

La diminution des quantités d'huile brute exportées de 27% (-257 MXPF) combinée à la diminution des prix de ventes de 37% (-265 MXPF) ont entraîné la baisse des ventes export d'huile brute de 54% (-522 MXPF).

Les prix de vente à l'export sont contraints par le cours international de l'huile et le cours de change USD qui ont diminué de 34%.

Ventes locales d'huile brute

Les ventes locales d'huile brute ont diminué de 1 % en passant de 4,9 Millions XPF en 2022 à 4,8 Millions XPF en 2023. Cette diminution s'explique par la baisse des quantités d'huile brute vendues localement de 1 %. Le prix de vente de l'huile brute local est fixé à 215 XPF le kilo depuis le 1 er juillet 2018. Le prix de vente de l'huile brute local est revalorisé à 230 XPF le kilo à compter du 1 er janvier 2024. Le coût de production de l'huile brute s'élève à 197 XPF le kilo et le coût de revient de l'huile brute à l'export s'élève à 222 XPF le kilo en 2023.

Huile raffinée

Les ventes locales d'huile raffinée s'élèvent à 125 Millions XPF en 2023 contre 123 Millions XPF en 2022 ; soit une augmentation de 2%.

Tourteau

Les ventes locales de tourteau ont diminué de 23 % en passant de 45,7 Millions XPF en 2022 à 35 Millions XPF en 2023.

Cette diminution de 23% s'explique par la baisse des quantités vendues de tourteau de 36% et la reprise du prix de vente de tourteau à 17 XPF le kilo sans remise en 2023.

Le prix de vente du tourteau est fixé à 17 XPF HT le kilo depuis le 1er juillet 2020.

Le prix de vente du tourteau est revalorisé :

- à 18 XPF HT le kilo à compter du 1er janvier 2024,
- à 19 XPF HT le kilo à compter du 1er juillet 2024,
- à 20 XPF HT le kilo à compter du 1er janvier 2025.

Le coût de production du tourteau s'élève à 28 XPF le kilo et le coût de revient du tourteau s'élève à 31 XPF le kilo en 2023.

FAITS MARQUANTS EN 2023 :

- Une production de coprah 2023 en baisse de 25 % avec 6705 tonnes, proche de notre tonnage le plus bas depuis la création de la société et depuis 25 ans, en 1998 avec 6516 tonnes
- Un cours international de l'huile de coprah (CAF Rotterdam) en baisse de 34 % qui s'élève à 117,54 xpf/kg en 2023 contre 177,56 xpf/kg en 2022 (le plus élevé enregistré)
- Un cours international du coprah (CAF Rotterdam) en baisse de 34 % qui s'élève à 70,52 xpf/kg en 2023 contre 106,54 xpf/kg en 2022 (le plus élevé enregistré)
- Le prix d'achat du coprah de 1 ère qualité est passé de 140 xpf/kg à 145 xpf/kg à compter du 1 er mars 2022 et à 150 xpf/kg à compter du 1 er novembre 2022
- Remplacement des trois anciens broyeurs ENTREPRISES (1947) par des broyeurs BEPEX
- Une amélioration de la productivité : le rendement de l'huile brute de coprah a atteint 62,22 %, le plus élevé depuis plus de 25 ans, contre 60,51 % en 2022
- Un entretien préventif et actif du matériel de production

**AMÉLIORATION DES RENDEMENTS**

Belle progression du rendement en huile qui est passé de 60,51% en 2022 à 62,22% en 2023.

L'amélioration du rendement a été rendue possible grâce à l'installation des broyeurs Bepex en remplacement des broyeurs Enterprise qui améliore le broyage du coprah et a permis une meilleure extraction de l'huile brute.

La qualité du coprah a également une influence sur le rendement. Un coprah plus humide fera baisser le rendement en huile.

ACHATS D'APPAREILS DE MESURE DE L'HUMIDITÉ DANS LE COPRAH

Suite aux tests réalisés avec l'UPF, nous avons sélectionné un appareil de mesure d'humidité sur le coprah (humidimètre). Cet appareil habituellement utilisé pour le foin de céréales, le son et les herbes fourragères a été sélectionné pour les résultats obtenus et pour le côté pratique à utiliser en piquant directement les longues tiges dans le sac de coprah. Les résultats affichés de l'humidité seront à exploiter avec une table de correspondance pour avoir le taux d'humidité réel du coprah. Le taux d'humidité du coprah ne doit pas dépasser 8%.

En 2024, nous allons équiper les mandataires qui contrôlent le coprah au départ des îles pour améliorer la qualité du coprah.

Le contrôle de la qualité continuera de se faire par contrôle visuel et tactile et l'humidimètre permettra un contrôle supplémentaire. La qualité du coprah est primordiale pour la qualité de l'huile et

particulièrement pour obtenir un faible taux d'acidité laurique de l'huile mais également pour avoir de meilleurs rendements. La bonne qualité de la matière première fait la qualité du produit fini.

RÉDUCTION DES COÛTS D'ÉNERGIE EN ÉLECTRICITÉ

Le projet d'installation de panneaux solaires sur les hangars de coprah a été mis en attente à cause de la fragilité de la structure de la toiture qui n'est pas suffisamment solide pour supporter la charge des panneaux. Nous avons relancé le Port autonome de Papeete, propriétaire des hangars, pour leur demander de prendre en charge la consolidation des 1000 m2 de toiture nécessaire à l'installation de ces panneaux solaires.

Recherche des causes de surconsommations électriques éventuelles : coffrets et câblages électriques à remplacer, les extracteurs d'air installés sur la toiture de l'usine de trituration sont en cours de remplacement en 2024.

Des investissements sont à prévoir pour les constructions des usines et du matériel de production moins énergivore et plus moderne.

LOGICIEL DE GMAO

Un logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur CORIM est en cours d'installation pour améliorer le suivi de l'entretien des installations industrielles, les performances de l'outil de production, la sécurité et la qualité de nos produits. Nous souhaitons la mise en place effective pour la fin de l'année 2024.

DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS**Lait de coco et huile vierge**

Il est rappelé qu'il a été demandé à l'Huilerie de Tahiti de diversifier ses activités.

Suite à un appel à partenariat lancé en 2018 auprès des entreprises de la place, seule une société des Marquises a répondu et proposé son projet.

Ainsi, une joint-venture a été établie entre la société Compagnie du Fruit Marquisien et l'Huilerie de Tahiti pour la création d'une société de production de lait de coco et d'huile vierge de coco sur l'île de Nuku Hiva : la S.A.R.L Huïles Vierges des Marquises.

L'Huilerie de Tahiti est associée à hauteur de 40% du capital social et la Compagnie du Fruit Marquisien à hauteur de 60%.

L'usine est construite et le matériel de production est installé. Le démarrage de la production de lait de coco a commencé en avril 2023 et les tests sur l'huile vierge viennent de démarrer en juin 2023.

Le lait de coco est revendu à la société Compagnie du Fruit Marquisien qui se charge de la pasteurisation, de la mise sous emballage et de la vente en surgelé. Dans un premier temps, le lait de coco est commercialisé auprès des industriels comme des glaciers, des restaurants et des collectivités et dans un second temps, vers la grande distribution.

L'huile vierge vise les producteurs cosmétiques locaux, la grande distribution locale et l'export.

Les ventes en 2023 sont principalement des ventes de lait de coco. Les ventes d'huile vierge vont débuter en 2024.

Bourre de coco

La vente de bourre de coco brute est disponible à l'Huilerie de Tahiti depuis 2020 mais n'a pas eu beaucoup de succès.

Des sociétés étudient la possibilité de l'exploitation de la bourre de coco en cordage, en pain ou tourbe pour l'agriculture et en paillason en coopération avec le projet PROTEGE et la DAG.



CERTIFICATION BIOLOGIQUE ET BIO COMMERCE ÉTHIQUE

Une étude sur la certification biologique a été réalisée en 2022 par M. Vincent TALBOT de l'Institut de la Qualité et financé par la Communauté du Pacifique dans le cadre du projet PROTEGE et avec la participation de la DAG.

L'objectif est de certifier une partie de la production de coprah, de l'huile brute, du tourteau de coprah et de l'huile raffinée dans l'optique d'une meilleure valorisation des produits et un apport positif en termes de durabilité et de bien être pour la santé et l'environnement.

Cette certification vient également d'une attente de notre client Daudruy qui souhaite environ 500 tonnes d'huile brute bio et d'un objectif de 200 tonnes d'huile raffinée bio destinées aux producteurs de monoï.

La demande sur les quantités bio nous oblige à cibler une partie seulement des îles. Les îles retenues sont d'abord des atolls car l'huile est moins acide et respecte le cahier des charges de l'appellation monoï de Tahiti. Nous avons retenu 6 atolls en fonction de la production, la desserte maritime, l'accès aérien : Rangiroa, Tikehau, Takapoto, Takaroa, Ahe, Manihi.

Une agriculture biologique est basée sur le respect de l'environnement, le respect de la qualité des sols, de la biodiversité, de l'air, de l'eau, des êtres humains et du bien-être animal fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.

Dans le même temps, une étude sur la certification bio

commerce éthique UEBT a également été réalisée en 2022 par notre client Daudruy et la société Yves Rocher. Ce référentiel bio commerce éthique UEBT consiste au respect des aspects sociaux, environnementaux et économiques majeurs : conservation et utilisation durable de la biodiversité, partage juste et équitable des avantages, durabilité socio-économique, respect de la législation en vigueur, respect des droits des acteurs, transparence sur les régimes fonciers.

Ce référentiel est de plus en plus demandé par les clients directs et finaux. Deux sociétés locales de production de Monoï sont aussi demandeurs. Nous souhaitons lancer en même temps cette certification qui visera les mêmes îles.

Nous avons approché dans une première phase les producteurs de l'île de Rangiroa qui sont intéressés pour certains par la démarche de certification. Un audit de certification a été réalisé en fin d'année 2023 sur l'île de Rangiroa mais concerne pour le moment un nombre limité de producteurs qui ont dû mal à adhérer au projet bio.

Nous avons proposé d'acheter le coprah bio à +15 FCFP/kg (1ère qualité) par rapport au tarif conventionnel mais la proposition n'a pas pour le moment pas été retenue.

AGRÉGATS DU BILAN COMPTABLE :

Pas de données pour 2023

AGRÉGATS DU COMPTE DE RÉSULTAT :

Pas de données pour 2023



ÉTAT DE LA DETTE BANCAIRE :

Pour rappel, le redressement fiscal opéré sur les exercices 2008 à 2010 a été jugé par la Cour Administrative d'Appel de Paris le 30 septembre 2016 pour un montant de 45,5 MF hors intérêts de retard.

A la suite de ce redressement, une provision pour risques et charges pour rappels d'impôts concernant les années 2013, 2014 et 2015 a été comptabilisée au 31/12/2016 pour un total de 33 MF.

Au 31/12/2017, une reprise pour prescription de 9,6 MF a été opérée au titre de l'année 2013.

Au 31/12/2018, une reprise pour prescription de 11,9 MF a été effectuée au titre de l'année 2014.

Au 31/12/2019, une reprise pour prescription a été comptabilisée pour un montant de 12,1 MF au titre de l'année 2015. La provision a donc été reprise en totalité au 31/12/2019.

Un plan de règlement du redressement fiscal a été obtenu auprès du Receveur des impôts. Au cours de l'année 2023, la société a versé la somme de 4,4 MF soit un règlement cumulé de 31,1 MF au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, le solde de la dette fiscale due au titre du redressement de TVA de 2008 à 2010 s'élève à 14,5 MF.

